

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 311

présenté par
M. Raoult-----
ARTICLE 58

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« 250, 440, 625 et 815 »,

les mots :

« 100, 250, 500 et 750 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.